

Conseil d'administration du 14 avril 2021

Rapport de présentation
Budget Primitif 2021

Centre Communal d'Action Sociale d'Evry Courcouronnes

Le budget primitif 2021

L'année 2021 est la troisième année de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale d'Evry-Courcouronnes. Depuis 2019, le CCAS a cherché à garantir une offre de service équitable pour l'ensemble des habitants et un maintien des actions et des événements menés par les deux communes historiques.

L'élaboration du budget 2021 du CCAS d'Evry-Courcouronnes s'est ainsi inscrite dans le prolongement :

- d'une part d'un contexte territorial marqué par des évolutions majeures intervenues en début d'année 2019,
- d'autre part des grands axes du projet de transformation d'Evry-Courcouronnes,
- enfin du contexte inédit de crise sanitaire et de ses impacts multiples.

Ce budget affiche dans ce cadre la volonté de consolider le rôle du CCAS comme acteur majeur de la politique sociale sur le périmètre du nouveau territoire. L'équipe municipale affiche en effet sa volonté de continuer à faire d'Evry-Courcouronnes une Ville qui protège ses habitants, qui se modernise et qui prépare son avenir dans un territoire en profonde mutation. Les actions de la Direction de la Cohésion Sociale et du CCAS prennent plus encore tout leur sens dans ce contexte.

Le contexte social et sanitaire a fortement impacté le fonctionnement du CCAS en 2020. A l'image de nombreux services municipaux, il a fallu inventer et créer de nouvelles missions, de nouvelles méthodes de travail, de nouveaux moyens de communication pour répondre au mieux aux besoins de la population tout en restant proche des habitants. Des actions nouvelles ont ainsi vu le jour (plateforme d'entraide,...), certaines n'ont pu être mises en place (banquet annuel des seniors,...). Il aura fallu apporter des solutions à des besoins urgents et primaires tout en maîtrisant les dépenses du CCAS. Ainsi par exemple, au travers de ses équipes, le CCAS a apporté une protection et un accompagnement auprès des personnes les plus fragiles en renforçant le portage de repas à domicile et l'aide alimentaire d'urgence ainsi que l'achat de courses alimentaires de proximité, la livraison de paniers alimentaires ou d'hygiène, ainsi que de médicaments et de pain.

Si cette crise n'a pas permis de mener à bien l'ensemble des projets prévus en 2020, elle a mis en exergue de nouveaux besoins et surtout la nécessité d'innover dans les services proposés et les méthodes utilisées pour toucher le public le plus fragilisé. Cette crise a aussi vu apparaître de nombreuses initiatives de la part d'habitants de notre ville, créant ainsi de potentiels nouveaux partenaires.

C'est par conséquent dans ce contexte de volonté de proximité aux habitants, de protection et de modernisation que l'élaboration du budget 2021 du CCAS s'est réalisée, pour que ses actions continuent à se construire et à se développer au cours de l'année 2021. Aujourd'hui, le CCAS doit plus que jamais garder un rôle d'acteur de proximité en garantissant la sécurité et la solidarité pour tous. Il agira bien sûr en collaboration avec les partenaires locaux institutionnels et associatifs qui gardent une place incontournable dans le paysage social. Il se doit aussi de permettre de tirer des liens entre ces différents partenaires, y compris les nouveaux, et d'avoir un rôle de facilitateur à l'échelle de la commune.

Les nouveaux besoins de la population, le contexte sanitaire et ses multiples impacts et enfin la volonté politique de rendre plus visibles et lisibles les actions du CCAS pour être au plus près des habitants, sont les axes forts des propositions budgétaires.

I. Les orientations majeures du budget 2021 du CCAS :

Cette volonté se traduira par quatre grands axes pour l'année 2021 :

- Renforcer l'attractivité du nouveau périmètre de la Ville en approfondissant la connaissance de la population et du territoire. Cela s'appuiera sur l'Analyse des Besoins Sociaux pour en dégager des pistes et orientations de travail stratégiques adaptées au territoire.
- Simplifier, moderniser et harmoniser la relation à l'habitant en adaptant nos méthodes d'intervention et nos procédures d'accueil des différents publics.
- Conforter et développer le rôle de protecteur du CCAS en ciblant nos actions sur le public défavorisé.
- Rendre visible et lisible les actions du CCAS en privilégiant une communication claire et adaptée.

Dans ce contexte de profondes mutations, le CCAS continuera à être un acteur majeur de la politique municipale et poursuivra le développement et l'accompagnement de la solidarité sur le territoire.

Nous soumettons le projet de budget primitif 2021 à votre approbation.

1 - Présentation générale du budget

Le budget primitif 2021 toutes sections confondues s'élève à 2 548 326,71 € contre 2 220 010 € pour 2020, correspondant à une **hausse globale de 14,79%** par rapport à l'exercice précédent.

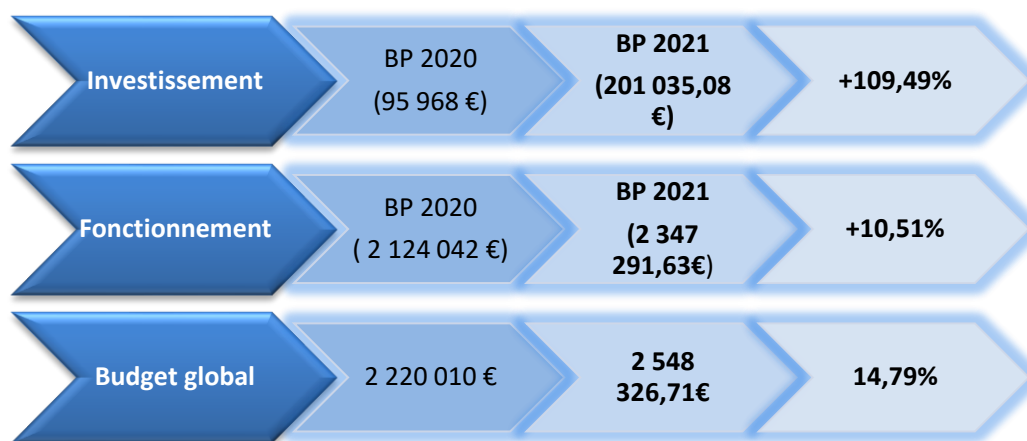
- Pour la section de fonctionnement : 2 347 291,63 € contre 2 124 042 € en 2020, soit +10,51% ;
- Pour la section d'investissement : 201 035,08 € contre 95 962 € en 2020, soit + 109,49%.

Cette progression s'explique principalement par la reprise, dès le budget primitif, des résultats constatés au compte administratif 2020.

- + 421.185,60 € pour la section de fonctionnement
- + 76 761,08 € pour la section d'investissement

Pour rappel, le résultat constaté au CA 2019 était de :

- + 245 432,69 € pour la section de fonctionnement
- + 69 154,98 € pour la section d'investissement



2 - Présentation de la section de fonctionnement

2.1 Les recettes de fonctionnement : présentation générale

Au budget primitif 2021, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2.347.291,63 € contre 2.124.042 € au BP 2020, soit une progression de 10,51%. Cette hausse concerne principalement le chapitre 002 [résultat de fonctionnement reporté] ainsi que le chapitre 70 dédié aux produits des services.

Présentation globale des recettes par chapitre budgétaire

Chapitres	intitulé	BP 2021	Part relative des chapitres	BP 2020	Evolution	
					En €	En %
002	Résultat de fonctionnement reporté	421 185,63 €	17,94%	245 432,69 €	175 752,94 €	71,61%
70	Produits des services	355 000,00 €	15,12%	344 000,00 €	11 000,00 €	3,20%
	- Portage de repas	350 000,00 €		325 000,00 €	25 000,00 €	7,69%
	- Participation aux ateliers	5 000,00 €		4 000,00 €	1 000,00 €	25,00%
74	Subventions et participations	1 571 106,00 €	66,93%	1 534 609,31 €	36 496,69 €	2,38%
	- subvention communale	1 380 131,00 €		1 366 631,00 €	13 500,00 €	0,99%
	- Conventionnement des postes chargés du RSA	128 975,00 €		128 975,00 €	- €	0,00%
	- Fonds de solidarité eau (CA GPS)	32 000,00 €		32 000,00 €	- €	0,00%
	- Divers	30 000 €		7 003,31 €	22 996,69 €	328,37%
TOTAL		2 347 291,63 €	100,00%	2 124 042,00 €	223 249,63 €	10,51%

Les subventions et participations sont la principale ressource du CCAS, constituant plus de 66,93% des recettes en 2021, devant les produits des services (15,12%) provenant de la fréquentation des activités à destination des Seniors.

Comme cela a été évoqué précédemment, nous reprenons la totalité du résultat excédentaire de la section de fonctionnement, soit +421 185,63 € en résultat de fonctionnement reporté [chapitre 002].

2.2 Les recettes de fonctionnement : présentation par chapitre

2.2.1. Produits des services (chapitre 70) :

Ces recettes correspondent essentiellement aux redevances des habitants liées aux services rendus en direction des seniors. Elles représentent 15,12% des recettes de fonctionnement et s'élèvent à 355 000 €.

Ces inscriptions budgétaires se répartissent comme suit :

- Portage de repas à domicile 275 000 €
- Repas du foyer club 60 000 €
- Repas résidence Rameau 15 000 €
- Prestations liés aux ateliers et sorties 5 000 €

La prévision 2021 est en augmentation de 3,2% qui correspond à une progression des produits prévisionnels sur le portage de repas

2.2.2. Subventions et participations (chapitre 74) :

Ce chapitre budgétaire enregistre les subventions et participations de nos partenaires financiers pour un montant global de 1 571 106 € représentant 66,93% des recettes de fonctionnement.

Nous avons d'une part la subvention communale pour un montant de 1.380 131 € et d'autre part le financement par le conseil départemental de postes de travailleurs sociaux auprès des bénéficiaires du RSA pour 128 975 €.

Cette convention 2018-2020 contractualise les obligations de chacun envers les bénéficiaires du RSA. Elle permet de définir les modalités de mise en œuvre de la délégation de l'accompagnement social et socio-professionnel des bénéficiaires du RSA entre le Conseil Départemental et le Centre Communal d'Action Sociale d'Evry-Courcouronnes.

- Subvention communale 1 380 131 €
- Conventionnement avec le Conseil Départemental
relatif aux suivis des allocataires du RSA 128 975 €
- Fonds de solidarité eau avec la CA GPS 32 000 €
- Divers recettes 30 000 €

Il est à noter que cette année, le CCAS percevra une subvention Etat – Politique de la Ville d'un montant de 30 000 € dans le cadre du projet l'inclusion numérique vers l'insertion professionnelle. Le CCAS a répondu à un appel à projet dans le but d'être subventionné pour des actions liées à la recherche d'emploi par le biais du numérique.

2.3 Les dépenses de fonctionnement - présentation générale

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à la hauteur de 2.347.291,63 € **venant ainsi équilibrer les recettes de la section.**

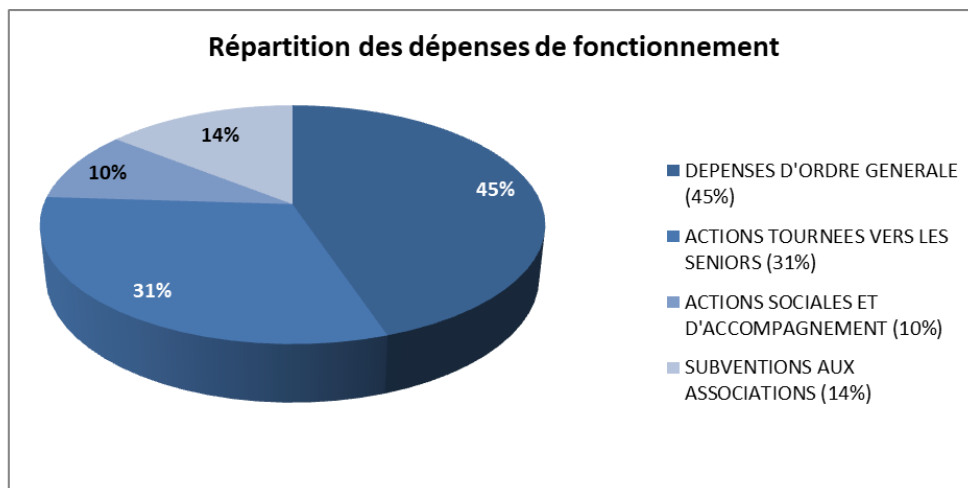
A l'image de la présentation des recettes de fonctionnement, nous produisons également un tableau retraçant les dépenses de fonctionnement par chapitres budgétaires.

Présentation des dépenses de fonctionnement par chapitres budgétaires

Chapitre	intitulé	BP 2021	Part relative des chapitres	BP 2020	Evolution	
					En €	En %
011	Charges à caractère général	801 400,00 €	34,14%	928 777,00 €	-127 377,00 €	-13,71%
012	Charges de personnel	854 930,92 €	36,42%	799 691,30 €	55 239,62 €	6,91%
65	Autres charges de gestion courante	463 932,00 €	20,10%	361 907,00 €	109 925,00 €	30,37%
67	Charges exceptionnelles	15 900,00 €	0,34%	10 000,00 €	-2 000,00 €	-20,00%
022	Dépenses imprévues	86 854,71 €	3,70%	9 553,00 €	77 301,71 €	809%
Sous total des opérations réelles		2 223 017,63 €	94,71%	2 109 928,30 €	213 089,33 €	10,10%
023	Virement à la section Investissement	100 000,00 €	4,26%	- €	100 000,00 €	100%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 274,00 €	1,03%	14 113,70 €	10 160,30 €	71,99%
Sous total des opérations d'ordre		124 274,00 €	5,29%	14 113,70 €	10 160,30 €	71,99%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 347 291,63 €	100,00%	2 124 042,00 €	223 249,63 €	10,51%

2.3.1. Présentation par programme :

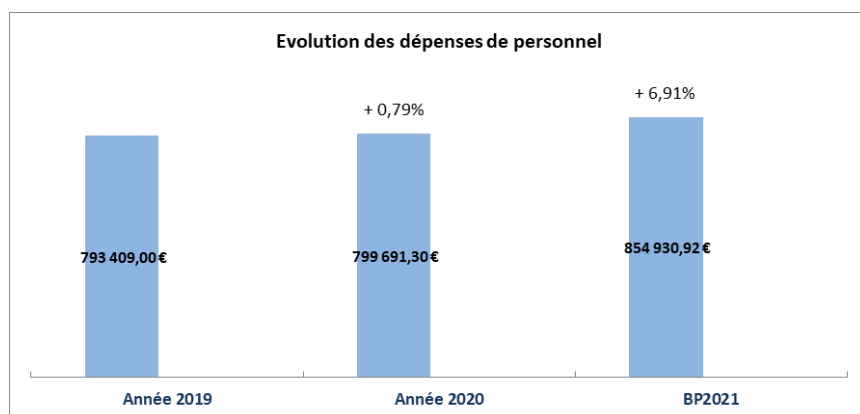
Le graphique ci-dessous présente les dépenses de la section de fonctionnement par grands thèmes.



1 - Dépenses générales

Les dépenses générales incluent les charges de personnel et quelques frais généraux divers (notamment les cotisations, les amortissements et les diverses fournitures). Elles représentent 45% des dépenses totales de fonctionnement pour un montant de 1 007 369,63 €

Les frais de personnel s'élèvent à 854 930,92 € pour le chapitre 012, soit une progression de 6.91%. Cette augmentation s'explique par la création d'un poste de responsable du Pôle seniors encadrant l'équipe des trois agents intervenant auprès de ce public. La crise sanitaire de 2020 a mis en exergue la nécessité pour le CCAS de mieux connaître la population Seniors et d'adapter au mieux les réponses à ses besoins.



La masse salariale du CCAS est estimée à 854 930,92 € pour le budget primitif 2021. Elle tient compte de la répartition de ces personnels CCAS (11 agents).

Cette enveloppe intègre les évolutions mécaniques de carrière (avancement d'échelons, avancement de grade, promotion, garantie pouvoir d'achat...) sur 2021.

La part des frais de personnel constitue le poste de charges le plus conséquent au sein des dépenses générales.

Détail des « Dépenses d'ordre générales »

ACTIONS	BP 2021	BP 2020	Variation 2021/2020	
			en €	en %
DEPENSES D'ORDRE GENERALE	1 007 369,63 €	865 885,00 €	141 484,63 €	16,34%
Dépenses imprévues	86 854,71 €	9 553,00 €	77 301,71 €	809,19%
Frais de personnel	854 930,92 €	799 691,00 €	55 239,92 €	6,91%
Amortissements	24 474,00 €	14 114,00 €	10 360,00 €	73,40%
Mise en place ABS (Analyse des Besoins Sociaux)		5 000,00 €	-5 000,00 €	-100,00%
Assurance du personnel	6 000,00 €	6 500,00 €	-500,00 €	-7,69%
Maintenance des logiciels	4 910,00 €	7 000,00 €	-2 090,00 €	-29,86%
Cotisation (UNCCAS - ODAS - CNAS)	7 600,00 €	6 132,00 €	1 468,00 €	23,94%
Divers	22 600,00 €	17 895,00 €	4 705,00 €	26,29%

2 - Les subventions aux associations

Le domaine « subventions accordées aux associations partenaires » est un poste important de dépenses. Il représente 14% des dépenses de fonctionnement. Elles progressent dans leur globalité de 15,75 % mais compte tenu de la crise sanitaire et la crise économique, des répartitions différentes vous sont proposées pour venir en aide aux personnes les plus fragiles et les plus vulnérables. Ainsi nous inscrivons une ligne crédit afin d'octroyer des subventions exceptionnelles à hauteur de 12 900 €.

Les Epicerie sociales du territoire :

Dorénavant, le nouveau périmètre du CCAS d'Evry Courcouronnes comporte deux épicerie sociales.

La première est située sur Evry Centre et se nomme EPISODE (EPICERIE SOciale D'Evry). En lien avec les services de la DRH, nous avons réévalué les mises à disposition de personnel à l'Epicerie Sociale. La subvention versée à EPISODE sera de 156 100 €, réparti comme suit :

- 40 000 € de subvention de fonctionnement
- 116 100 € de valorisation de mise à disposition de personnel à reverser au budget de la ville, permettant ainsi d'avoir une meilleure lecture, sur les budgets respectifs.

La quote-part de 10% est payée par les familles.

La deuxième est installée sur le quartier du Canal et la Croix Rouge Française en est le partenaire. Le CCAS verse une subvention de fonctionnement à hauteur de 8.500 € et règle le montant du reste à charge sur les colis alimentaires remis aux familles.

Les associations ASAMD et CLIC :

Le CCAS verse une subvention à l'ASAMD (Association d'Aide au Maintien à Domicile), ainsi qu'au CLIC (Centre Local d'Information de de Coordination).

Le montant de la subvention sera respectivement de 79 000 € et 37 832 € pour le CLIC.

Le CCAS n'est pas le seul acteur local à connaître sa population pour mieux intervenir, les associations tiennent un rôle important auprès des habitants de la Commune Nouvelle. C'est pour cela **que le CCAS maintiendra son soutien financier et matériel aux associations.** Ces associations agissent au plus près de la population en intervenant au domicile et pour les besoins de première nécessité. Leurs actions au quotidien nous sont précieuses pour ce qu'elles apportent à nos concitoyens et aussi pour leur regard juste du public.

Au-delà de ces subventions, vous trouverez ci-après un tableau reprenant l'ensemble des propositions inscrites sur le projet de budget 2021.

Détail des « Subventions aux associations »

ACTIONS	BP 2021	BP 2020	Variation 2021/2020	
			en €	en %
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	322 832 €	278 907 €	43 925 €	15,75%
Epicerie sociale (EPISODE)	156 100 €	149 000 €	7 100 €	4,77%
ASAMD	79 000 €	78 855 €	145 €	0,18%
CLIC	37 832 €	37 052 €	780 €	2,11%
Epicerie Sociale (Croix rouge Française)	8 500 €	8 500 €	0 €	0,00%
Restaurant du cœur	4 000 €	2 000 €	2 000 €	100,00%
Association des Familles d'Evry	1 500 €	1 500 €	0 €	0,00%
Secours Populaire	2 000 €	2 000 €	0 €	0,00%
Secours Catholique	1 000 €	1 000 €	0 €	0,00%
Subventions exceptionnelles (dans le cadre de la crise sanitaire actuelle)	20 000 €	5 000 €	15 000 €	300,00%
Subventions exceptionnelles	12 900 €	3 000 €	9 900 €	330,00%

3 - Actions à destination des séniors

Le poste de dépense lié aux activités offertes aux séniors est en diminution de -11.08% (soit – 87 250 €) au regard des inscriptions budgétaires précédentes. Nous avons procédé à un ajustement des dépenses 2020 sur l'enveloppe du portage de repas, ainsi que sur la suppression du banquet des séniors. Malgré le succès du repas annuel des séniors et l'ancrage de cette action dans le cœur du CCAS, la crise sanitaire nous oblige à supprimer cette action pour l'année 2021. Le Banquet des Séniors s'est tenu début février 2020 et a accueilli plus de 1300 convives sur 2 jours.

Pour cette opération, la dépense engagée a été de 86 500 €. Le souhait est tout de même de réserver cette somme pour proposer de nouvelles actions en direction de la population séniors

Le portage de repas :

Le public sénior, public du CCAS, a la possibilité de bénéficier d'une restauration collective selon trois biais différents :

- Le portage de repas (Evry et Courcouronnes)
- Le Foyer Club
- La résidence Rameau.

Les tarifs de restauration sont votés en Conseil d'Administration selon une grille de quotient. La ville historique d'Evry a choisi de mutualiser avec l'agglomération Grand Paris-Sud pour les fonctions de production et de livraison de repas (midi soir et week-end)

La Ville historique de Courcouronnes faisait appel à un prestataire privé pour l'élaboration et la livraison des repas (uniquement le midi).

Depuis le 2 novembre 2020, l'offre proposé aux habitants des deux ex-territoires est identique le CCAS d'Evry-Courcouronnes a choisi d'étendre le service proposé en collaboration avec l'agglomération Grand Paris-Sud pour les fonctions de production et de livraison de repas (midi soir et week-end).

Le CCAS rembourse à la ville le coût des repas. L'estimation réalisée à partir du taux de fréquentation 2020 et la hausse constatée, début 2021, laisse envisager une dépense à hauteur de 500 000 € environ pour une recette estimée de 350 000 €.

Les colis de Noël et Chèque Cadeaux

Le CCAS organise la distribution des colis de Noël pour les séniors. Tout comme le banquet ; les colis ont un impact organisationnel pour les équipes ainsi qu'un coût financier important. Ainsi il a été fait une estimation de cette action sur la Commune Nouvelle à hauteur 135.000 € (80.000 € Colis/55.000 chèques cadeaux) Le cadeau de fin d'année est très apprécié par les seniors. En 2020, il a été décidé de laisser le choix aux personnes de plus de 66 ans entre un colis ou un chèque cadeau d'une valeur de 25€. En 2020, le CCAS a dépensé un total de 103 044,80 € (Colis et chèque). En 2021, il a été décidé de maintenir cette action à l'identique de l'année précédente.

La continuité des activités pour les Seniors :

Au-delà des actions à caractère évènementiel que nous venons d'évoquer, le CCAS coordonne et finance d'autres activités et services au bénéfice de nos seniors.

- Cours de Qi Gong
- Gymnastique douce
- Semaine bleue
- Voyages et mini-séjours
- Atelier sur l'éducation nutrition...

Détail des « Actions tournées vers les séniors »

ACTIONS	BP 2021	BP 2020	Variation 2020/2019		
			en €	en %	
ACTIONS TOURNEES VERS LES SENIORS	700 300 €	787 550 €	-	87 250 €	-11,08%
Portage de repas	500 000 €	600 000 €	-	100 000 €	-16,67%
Banquet des séniors	- €	87 000 €	-	87 000 €	-100,00%
Colis de Noël	80 000 €	48 500 €		31 500 €	64,95%
Chèque cadeaux	55 000 €	- €		55 000 €	
Semaine Bleue	13 200 €	12 700 €		500 €	3,94%
Voyages et mini séjours	20 000 €	20 000 €		- €	0,00%
Ateliers (Gymnastique douce, Qi gong,...)	10 300 €	10 300 €		- €	0,00%
Location de mini bus + entretien véhicules	20 000 €	8 000 €		12 000 €	150,00%
Education nutrition	1 800 €	1 050 €		750 €	71,43%
Séniors en fête	- €	- €		- €	

4 - Les Aides sociales et l'accompagnement social

L'accompagnement et l'action sociale représentent le dernier bloc de cette section de fonctionnement. Le soutien aux personnes fragiles et en difficulté, dans le cadre de la solidarité conduit à une inscription budgétaire de 216 800 (+13,09%).

Le domaine des solidarités est un axe fort de la politique municipale, d'autant plus important dans la période que nous vivons. Cela se concrétise par la mise en place de dispositifs adaptés à chaque public, en y consacrant les moyens humains et financiers nécessaires.

L'urgence alimentaire visant à lutter contre la pauvreté et permettre aux plus fragiles de se nourrir se concrétise par une inscription budgétaire à hauteur de 40 000 € (- 45,21%) Et les aides sociales à hauteur de 66 000 € (- 26,67%) La période de crise sanitaire traversée en

2020 impacte de façon importante les budgets des familles. L'aide alimentaire sous forme de colis ou bien de tickets services restent fondamentales pour soutenir concrètement les publics fragiles.

Le CCAS est doté d'une Commission Permanente, émanation du Conseil d'Administration qui se réunit une fois par mois pour décider des aides financières demandées par des travailleurs sociaux de toute institution pour les habitants du territoire.

Au regard des dossiers étudiés dans cette instance, il est apparu nécessaire de porter une attention particulière aux demandes d'aide financière pour un projet d'entrée en formation et ou à l'employabilité des habitants. Cette aide pourra servir notamment à l'achat de matériel particulier pour une entrée en formation (uniforme, outils particuliers...). Au-delà de l'aspect budgétaire, la création de cette nouvelle aide demande un travail en transversalité avec différents services municipaux (Jeunesse,...), des partenaires tels que Dynamique Emploi ou encore le Pôle Emploi. Le CCAS a donc décidé de créer une nouvelle action « Aide à la formation et à l'employabilité » à hauteur de 28000 euros pour cette première année de mise en œuvre

L'année 2020 a été traversée par la crise sanitaire qui a accéléré l'évolution et l'adaptation de la société aux situations fragiles. En quelques semaines, la société a dû faire face à la montée des situations précaires et surtout proposer une aide aux besoins de première nécessité. Cela a engendré des coûts particuliers pour le CCAS. L'année 2021 a débuté toujours impactée par les effets du virus, aussi nous avons décidé de réserver une aide spécifique COVID d'un montant global de 60 000€.

Le CCAS poursuivra l'action commencée en 2019 relative à l'inclusion numérique. Cette opération vise à rendre le numérique accessible à chaque individu, et à lui transmettre les compétences numériques qui seront un levier de son inclusion sociale et économique.

Développer en partenariat avec des associations locales au bénéfice des personnes éloignées des services en lignes et de l'informatique. Le projet est de travailler sur le changement des usagers et lutter contre les inégalités sociales en diminuant la "fracture numérique" dans les quartiers. Une enveloppe de 15 000 € est prévue à cet effet. Cette enveloppe a diminué par rapport à l'année précédente car la Communauté d'Agglomération a proposé, suite au partenariat mis en place, de subventionner les chèques numériques à hauteur de 25%.

Détail des « Actions sociales et d'accompagnement »

ACTIONS	BP 2021	BP 2020	Variation 2021/2020	
			en €	en %
ACTIONS SOCIALES ET D'ACCOMPAGNEMENT	216 800 €	191 700 €	25 100 €	13,09%
Aides facultatives	66 000 €	90 000 €	-24 000 €	-26,67%
Aide à la formation et à l'employabilité	28 000 €			
Aide spécifique COVID 19	60 000 €			
Inclusion informatique (chèques APTIC)	15 000 €	20 000 €	-5 000 €	-25,00%
Noël Solidaire	2 000 €	2 500 €	-500 €	-20,00%
Permanences juridiques	4 000 €	3 500 €	500 €	14,29%
logements d'urgence	1 800 €	2 700 €	-900 €	-33,33%
Prestation Handicap	0 €	0 €	0 €	
Chèques alimentaires + achats alimentaires	40 000 €	73 000 €	-33 000 €	-45,21%

3 - Présentation de la section d'investissement

Le budget d'investissement 2021 s'élève à 201 035,08 €, en dépenses et en recettes.

En dépenses, nous avons budgété l'achat d'un véhicule minibus électrique pour transporter les seniors dans la ville, cela afin de rompre l'isolement de ce public.

Enfin, dans le cadre de la dématérialisation de l'instance Conseil d'Administration du CCAS, nous prévoyons la nécessité d'équiper les administrateurs d'outils informatiques.

Dépenses d'investissement

Chapitres		BP 2021	BP 2020	Variation 2021/2019	
				en €	en %
21	Immobilisation corporelles	201 035,08 €	95 968,00 €	105 067,08 €	109,48%
2182	Matériel de transport	145 000,00 €	40 000,00 €	105 000,00 €	262,50%
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	49 697,00 €	31 271,00 €	18 426,00 €	58,92%
2188	Autres matériels pour le secteur	6 338,08 €	4 879,00 €	1 459,08 €	29,91%
Total des dépenses d'investissement		201 035,08 €	95 968,00 €	105 067,08 €	109,48%

Concernant **les recettes**, elles se composent :

D'un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 100 000 € pour l'achat d'un minibus et des écritures d'ordre (les écritures d'amortissement pour 24 274,00 €).

En complément et en parallèle de la reprise du résultat effectué sur les recettes de fonctionnement, nous inscrivons également, dès le budget primitif, la reprise du résultat d'investissement constaté lors du compte administratif 2020 pour la somme de 76 761,08 €.

Cette inscription conduit à l'équilibre de la section d'investissement à hauteur de 201 035,08 € en dépenses et en recettes.

Recettes d'investissement

Chapitres		BP 2021	BP 2020	Variation 2021/2020	
				en €	en %
1	Résultat d'investissement reporté	76 761,08 €	69 154,98 €	7 606,10 €	11,00%
21	Virement de la section de fonctionnement	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100,00%
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 274,00 €	14 113,70 €	10 160,30 €	71,99%
2805	Amortissement des immobilisations incorporelles	300,00 €	3 214,70 €	-2 914,70 €	-90,67%
28181	Amortissement des installations générales	177,00 €	177,00 €	0,00 €	0,00%
28183	Amortissement du matériel de bureau et matériel informatique	20 938,00 €	7 872,00 €	13 066,00 €	165,98%
28184	Amortissement du mobilier	1 262,00 €	1 259,00 €	3,00 €	0,24%
28188	Amortissement des autres immobilisations corporelles	1 597,00 €	1 591,00 €	6,00 €	0,38%
Total des dépenses d'investissement		201 035,08 €	95 968,00 €	127 926,70 €	288,58%

Compte tenu du rapport de présentation, nous soumettons au vote le projet de budget primitif 2021.